

AÉROSOL SPÉCIAL GUÊPES

 **Cible : guêpes, les taons, les frelons dont le frelon asiatique.**

Triple effet : Préventif - Choc - Prolongé

ACTO Aérosol Spécial Guêpes permet de lutter efficacement contre une gêne ponctuelle et limitée, mais ne doit en aucun cas être utilisé contre les nids. Acto guêpes est un insecticide qui agit sur le système nerveux : l'effet choc provoque une paralysie immédiate de l'insecte, suivie de mort. Acto guêpes est agréablement parfumé.

INSECTICIDE TRIPLE EFFET

- **Effet préventif** : agit par contact et ingestion.
- **Effet choc** : détruit immédiatement tous les insectes dans l'espace traité.
- **Effet prolongé** : assure une protection pendant plusieurs heures.

Mode d'emploi :

Acto guêpes est conçu pour être utilisé à l'intérieur des locaux en traitement direct pour éliminer les guêpes, frelons, taons...

Agiter avant emploi. **Pulvériser** pendant 1 à 2 secondes vers les insectes. Pour un effet prolongé, pulvériser pendant 3 à 5 secondes par mètre linéaire les endroits par lesquels les guêpes sont susceptibles d'entrer : encadrements de fenêtres, ouïes d'aération... Ne pas pulvériser sur les végétaux et les denrées alimentaires. Ne pas permettre l'accès à la zone traitée aux animaux de compagnie. À renouveler dès la réapparition d'insectes.

Précautions d'emploi :



Contient : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane ; Perméthrine (ISO). H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



GUEP 9 AÉROSOL 400 ML CARTON DE 12

Type de préparation :

Aérosol (AE) insecticide (TP18).

Composition en % (m/m) : Perméthrine (ISO) (CAS n°52645-53-1) 0,26 %, (1R)-transphénéthrine (CAS n°26046-85-5) 0,095 %, D-tétraméthrine (CAS n°1166-46-7) 0,19 %.

 **FDS disponible**
sur www.quickfds.com